

Département de l'Hérault



Mairie de MOUREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUREZE

Date de la convocation : 01/07/2025

Membres en exercice : 11

Le huit juillet deux mille vingt-cinq à 18 heures 00 l'assemblée convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick-Albert JAURES.

Présents : 9
Représenté : 1
Absent : 1

Présents : Patrick-Albert JAURES, Christiane CARLES, Eric PARDAILHE, Stéphanie DURAND, Evelyne JOURDAIN, Thierry DUPLESSIS-KERGOMARD, Jean-Luc LOUAIZIL, Céline VILLEBRUN, Claudine DIDELET

Votants :
Pour : 10
Contre : 0

Représentée : Chantal PAULY représentée par Patrick-Albert JAURES

Absents excusés : Daniel PIOT

Secrétaire de séance : Christiane CARLES

Le quorum est atteint.

DE_2025_021

Objet: Travaux d'amélioration et de rénovation énergétique du logement du presbytère

Lors de la séance du 27 mai 2025 M. le Maire avait fait part au conseil du besoin d'entreprendre des travaux d'amélioration et de rénovation énergétique du logement du presbytère, vacant depuis avril. Ces travaux visent à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment, et l'isolation thermique notamment en remplaçant le système de chauffage et les fenêtres simple vitrage par des fenêtres double vitrage. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de réduction des dépenses énergétiques des logements et d'amélioration de l'habitat locatif.

M. le Maire présente les devis reçus :

- Fournitures et pose de menuiseries bois

Montant 25 555,64 € HT

- Travaux électricité et climatisation

Montant 6 345,51 € HT

Cette rénovation est susceptible de bénéficier de subventions de l'État au titre du Fonds Vert et d'une aide de la part de Hérault Énergie.

Considérant l'importance de maintenir et de valoriser le patrimoine bâti de la commune ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de l'autoriser :

- à déposer les demandes d'aides financières au taux le plus élevé possible auprès de différents organismes afin de mettre en œuvre ces travaux ;
- à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet de rénovation et aux demandes d'aide et de subvention ;
- à déposer une déclaration préalable de travaux, pour le remplacement des menuiseries extérieures, auprès du service compétent.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise M. le Maire :

- A déposer les demandes d'aides financières au taux le plus élevé possible auprès de différents organismes afin de mettre en œuvre ces travaux ;
- A signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet de rénovation et aux demandes d'aide et de subvention ;
- A déposer une déclaration préalable de travaux, pour le remplacement des menuiseries extérieures, auprès du service compétent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Christiane CARLES



Le Maire,

Patrick-Albert JAURES,

